

Classes médias académie de Versailles

Appel à
candidature
2026-2027



Cet appel à projet s'adresse à des équipes pluridisciplinaires qui souhaitent inscrire une ou plusieurs classes dans une démarche active d'éducation aux médias et à l'information tout au long de l'année.

Principe

Dans le cadre de la priorité accordée à l'éducation aux médias et à l'information, l'Académie de Versailles poursuit la mise en place, à la rentrée 2026, du dispositif « Classes médias » dans les quatre départements de l'académie.

Jusqu'à cinq établissements scolaires par département seront prochainement identifiés à partir d'un appel à candidature

L'objectif du dispositif académique « Classe médias » est de soutenir la mise en œuvre d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) tout au long de l'année, dans une démarche transversale intégrée aux disciplines. La labellisation est accordée pour trois années scolaires (de septembre 2026 à juillet 2029).

Le projet doit être fondé sur la mise en œuvre de séances d'EMI pour les élèves tout au long de l'année avec des situations concrètes de production médiatique.

Les acteurs du projet

L'équipe pédagogique

Le projet de classe médias s'inscrit dans une démarche **transversale et pluridisciplinaire**.

Dans le second degré, l'équipe pédagogique sera composée **d'au moins trois professeur-es** (pour rappel, le ou la professeur-e documentaliste est le maître d'œuvre de l'EMI dans les collèges et les lycées)

Cette équipe est, tout au long de l'année, l'interlocutrice de [l'équipe Education aux médias et à l'information](#) de la DRANE (Délégation régionale académique au numérique éducatif) qui accompagne le projet.

Les classes concernées

Le projet de classes médias s'adresse aux élèves des écoles, collèges et lycées et concerne tous les élèves d'un groupe classe.

Les classes médias peuvent s'inscrire dans un projet de liaison inter-degrés (école-collège, collège-lycée).

Le projet nécessite d'identifier un temps dédié à l'acquisition des compétences relevant de l'EMI.

Il s'inscrit dans un rythme d'au minimum, **une heure hebdomadaire sur le temps scolaire de l'élève**, dont

l'organisation est à décider au sein de l'établissement et qui peut prendre la forme:

- d'une heure par semaine, dédiée au projet et inscrite en plus à l'emploi du temps des élèves
- d'une heure en moyenne par semaine, soit 36 heures dans l'année, réparties dans différentes disciplines.

Objectifs et bénéfices de la Classe Médias

Les objectifs de la classe sont multiples. Il s'agit tout à la fois de :

- Apprendre à s'informer: connaître les médias et les sources d'information, savoir s'informer de manière pertinente et réfléchie, notamment sur les réseaux sociaux;
- Être capable d'avoir une lecture critique et distanciée des médias des réseaux sociaux, d'évaluer la fiabilité de l'information ;
- Développer des stratégies de recherche d'informations efficaces sur des sujets précis;
- Apprendre à produire et diffuser de l'information (et participer à un média scolaire);
- Maîtriser son identité en ligne ; utiliser les plateformes internet et les réseaux sociaux de façon raisonnée et responsable;
- Développer des démarches collaboratives et de projet.

Mise en œuvre

Le temps du projet :

Le projet doit intégrer un temps identifié pour l'acquisition des compétences EMI (voir page 1).

Les démarches attendues:

- Selon le principe de l'apprentissage par la pratique, la mise en œuvre du projet doit permettre aux élèves d'apprendre en situation et concrètement **de réaliser des productions médiatiques** sans exclusivité de support, de format, ni de langages (production d'écrit, de vidéo, de son, d'infographie ; sur tous supports: papier, espace de publication en ligne, réseaux sociaux, etc.).
- L'accent sur la pratique s'appuie sur des partenariats avec des professionnels de l'information (visite de médias, rencontres, ateliers avec des professionnels des métiers de l'information).
- Le projet de classe envisage une éducation aux médias alliant théorie et pratique, en lien avec les programmes des disciplines et les compétences du socle commun, dans le cadre d'une pédagogie active.

Accompagnement des équipes

Formation :

Les équipes des projets retenus se voient proposer une formation de 12 heures (deux journées dans l'année - public désigné).

Accompagnement :

L'équipe EMI, dans le cadre de l'accompagnement des projets d'EMI, est l'interlocuteur des équipes pédagogiques et des chefs des établissements / IEN concernés. Durant l'année scolaire, les équipes accompagnent les projets d'EMI en fonction des besoins exprimés: conseils, aide à l'organisation de rencontre avec des professionnels de l'information, selon les besoins, prêt ponctuel de matériel.

La DRANE et l'équipe EMI communiquent sur les actions menées dans les classes sur leurs sites internet et diffusent auprès des équipes les offres d'actions en partenariat proposées par les médias tout au long de l'année.

Les engagements des établissements et des équipes pédagogiques

L'équipe enseignante veille à tenir un carnet de bord du projet et à faire, par l'intermédiaire de l'équipe référente, des points d'étapes avec un-e chargé-e de mission EMI a minima deux fois dans l'année, idéalement dans le courant des mois de février et mai.

En fin d'année scolaire, **un bilan de l'action menée dans le cadre de la classe médias est rédigé par l'équipe pédagogique et transmis au/ à la chargé-e de mission EMI en charge du département.** Une trame d'aide à la rédaction sera communiquée aux équipes.

Sur la base du volontariat, les équipes enseignantes sont invitées à présenter des activités pédagogiques mises en œuvre dans la classe. L'objectif de ce travail est de soutenir et de valoriser la mutualisation de ressources en EMI dans l'académie de Versailles.

Ce travail de formalisation sera accompagné par les chargés de mission de la DRANE et les travaux validés pourront être publiés sur un espace de publication en ligne académique dédié.

Le calendrier de l'appel à projet 2025-2026

Comment candidater ?

En renseignant [le questionnaire en ligne](#), après avoir obtenu l'accord de votre chef d'établissement/ IEN.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **17 mai 2026** (aucune candidature ne pourra être acceptée après cette date).

La commission de validation se tiendra entre le 18 et le 22 mai 2026

Les établissements sont informés par courriel de l'avis de la commission de validation **au plus tard le vendredi 5 juin 2026.**

Pour tout complément d'information, écrire à :
clemi@ac-versailles.fr